

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

36/2026

Berger
Levrault

ID : 027-200070142-20260219-36_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaient présents :	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Présents : 36	Charleval	Mme Héquet, M. Calais,
Votants : 43	Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	Mme Marteau,
Le : 13 février 2026	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	Mme Gregoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Le :	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	M. Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, DeFrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz, M. Hébert à Mme. Lavigne.

Finances : Vote du budget primitif du budget annexe « Office de tourisme » 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis des membres de la commission finances et affaires générales en date du 5 février 2026 ;

Le budget annexe « Office de tourisme » est exposé et soumis au vote par M. Baldari, Vice-Président délégué aux affaires générales et finances.

Suite à l'exposé et après discussions, le conseil communautaire adopte, le budget primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 505 612,53 €

Section d'investissement : 230 597,11 €

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- adopte le budget primitif 2026 du budget annexe « Office de tourisme ».

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,

Le Président



Sidonie LANCIE



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.